

25.08.2005 - 15:28 Uhr

BAG: Prise de position de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR) sur la situation de la radioprotection en Suisse pour 2004

(ots) - L'objectif de la présente prise de position de la CPR est d'informer la population conformément au mandat légal qui lui a été confié. Sur la base de son examen des rapports des autorités de surveillance pour l'année 2004, la Commission juge que la situation actuelle de la radioprotection en Suisse est bonne. Elle considère cependant que la protection du patient, en particulier lors d'examens à doses intensives, et celle du public concernant l'exposition au radon peuvent encore être améliorées. Elle encourage donc l'OFSP à poursuivre les démarches visant à réduire ces doses.

Incidents radiologiques L'incident survenu en février 2004 au cours duquel des sources radioactives scellées de césium-137, utilisées précédemment pour la radiothérapie, ont été éliminées dans les déchets normaux (récupération de métal) est heureusement resté sans conséquence radiologique. Il révèle hélas, à notre grande stupeur, que nous ne sommes pas à l'abri de pratiques incompatibles avec notre niveau de technologie. Ce constat préoccupe la CPR. Outre les autorités de surveillance et les responsables de radioprotection, il est important de sensibiliser en particulier les entreprises de récupération de ferraille à cette problématique. Il convient qu'elles soient équipées en conséquence pour le contrôle des marchandises entrantes susceptibles de contenir des sources radioactives usagées. La CPR soutient vivement les mesures engagées par l'OFSP et la Suva pour éviter à l'avenir de tels événements dont les conséquences peuvent être sérieuses.

Dans le cadre de la formation en radioprotection, la CPR a réagi par deux prises de position. L'une a concerné la tendance des hygiénistes dentaires à vouloir exécuter des examens radiographiques dans le cadre d'une activité autonome. L'autre a porté sur le nouveau règlement de l'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie (OFFT/BBT) concernant la formation des assistantes médicales. Ces prises de position ont été communiquées aux autorités et associations concernées et rendues publiques sur le site Web de la CPR (www.ksr-cpr.ch).

En conclusion, même si la situation générale de la radioprotection est bonne, la CPR juge qu'il est pertinent de rester vigilant eu égard à la limite de certaines connaissances scientifiques et des capacités à gérer certains risques liés aux radiations ionisantes.

Informations complémentaires:

Prise de position détaillée dans le Bulletin n°34 de l'OFSP

Dr. André Herrmann, Président de la CPR : Tél. 061 385 25 43

(Secrétariat)

Dr. Christophe Murith, Secrétaire scientifique de la CPR : Tél. 031 322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000843/100495151> abgerufen werden.